



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DD92  
Vol 2**

**N° Spécial**

**20 Novembre 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS DD92 du 20 Novembre 2020**

**Vol 2**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS DD92/ OAPS N° 2020-560	16.11.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale.	3
ARS DD92/ OAPS N° 2020-561	16.11.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY, formation continue	5
ARS DD92/ OAPS N° 2020-562	16.11.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY de CLICHY	6

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-560 du 16/11/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray  
de Clichy, formation initiale**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

**ARRETE**

**Article 1** : Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléante : Madame Mathilde GAGNEAU

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Ghislaine CAMUS

Suppléante : Madame Laurence POIRIER

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Margaux ORSONI

Suppléant : Madame Michèle VERNADAL

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sabine KAULESCHAR

Suppléante : Madame Sophie CHAMBLAIN

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Lysa DACLINAT

Suppléante : Madame Adama DIALLO

Titulaire : Madame Jessica MORAIS DA SILVA

Suppléante : Madame Marie ISMAEL

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 16 novembre 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

La Déléguée départementale adjointe

Aurélie THOUET

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2020-561 du 16/11/2020**  
**portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation**  
**d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY,**  
**formation continue**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation continue est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut d'auxiliaires de puériculture :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVINEAU

**Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Madame Carole MARIE

Suppléant : Madame Vivianne BENISSAN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence POIRIER

Suppléant : Madame Ghislaine CAMUS

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sophie CHAMBLAIN

Suppléant : Madame Sabine KAULESCHAR

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Michèle VERNADAL

Suppléant : Madame Margaux ORSONI

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Manon CUBAUD

Suppléant : Madame Jennifer SADOUNI

Titulaire : Madame Ikhlas AHMED

Suppléant : Madame Luciné HOVSEPIAN

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation continue, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 16 novembre 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,  
La Déléguée départementale adjointe

Aurélie THOUET

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-562 du 16/11/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY  
de CLICHY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [Code de la santé publique](#) ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Lycée René Auffray de Clichy, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVINEAU

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Nathalie CHARLES

Suppléante : Madame Fabienne ROUSSEAU

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Kadidiatou TRAORE  
Suppléant : Madame Déborah OHOEU

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Monsieur Faissal FARRAH  
Suppléant : Madame Julie CHEN  
Titulaire : Madame Gassy FOFANA  
Suppléant : Madame Shirley BAKAYOKO

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée René Auffray de Clichy, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 16 novembre 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine de  
l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France  
La Déléguée départementale adjointe

Aurélie THOUET



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21